



**SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU JURA**

Envoyé en préfecture le 08/07/2019
Reçu en préfecture le 08/07/2019
Affiché le - 8 JUIL. 2019
ID : 039-283900017-20190626-C2019_19-DE

Membres en exercice : 22
Présents : 17
Procurations : 0
Nombre de votants : 17
Votes pour : 17
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
24/05/2019

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 26 juin 2019**

Délibération n° C 2019- 19

Plan pluriannuel d'équipement 2019/2020/2021

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six juin, à quatorze heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

Membre de plein droit

Monsieur Richard VIGNON, Préfet du Jura.

Membres élus à voix délibérative

Titulaires : Mesdames Natacha BOURGEOIS, Maryvonne CRETIN-MAITENAZ, Sandrine MARION, Christine RIOTTE, Céline TROSSAT, Françoise VESPA; Messieurs Bernard AMIENS, Daniel BOURGEOIS, Cyrille BRERO, Jean-Pierre BROCARD, Michel ECARNOT, Jean-Charles GROSDIDIER, Jean-Daniel MAIRE, René MOLIN, Bruno NEGRELLO, Clément PERNOT, François PERRODIN.

Suppléant :

Excusés : Mesdames Danielle BRULEBOIS, Monique FANTINI, Hélène PELISSARD, Chantal TORCK ; Messieurs, Jean-Michel DAUBIGNEY, Gérard FERNOUX-COUTENET, Jean FRANCHI, Jean-Gabriel NAST.

Secrétaire de séance : Céline TROSSAT.

Membres de droit à voix consultative

Madame la Médecin-Commandante Annabelle CARRON ; Messieurs le Colonel Hors-classe Hervé JACQUIN, Philippe HUGUENET, Jean-Luc LAVIER.

Membres élus à voix consultative

Messieurs le Commandant Philippe MOUREAU, le Lieutenant Philippe THOMAS, l'Adjudant-Chef Jacques DELCEY ; Monsieur l'Adjudant-Chef Jérôme GUYON était excusé.

Assistaient également à cette séance : Madame Valérie MARINESQUE (Adjointe au Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), Messieurs François BAUVOIS (Directeur de Cabinet du Préfet), Jean-Christophe BERGERET (Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), le Colonel Didier EISENBARTH (Directeur Départemental Adjoint), Damien FREDY (Chef du Groupement des Unités Territoriales), Thibaut NIDERLENDER (Chef du Groupement Ressources Humaines Formation), Monsieur Jacques MOINS (Directeur de la Stratégie Financière du Département) ; Monsieur Jean-François GAILLARD était excusé.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, L 3241-1, R 1424-1 à R 1424-57 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2018-25 du 18 décembre 2018 relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2018-29 du 18 décembre 2018 relative à l'évolution des ressources et des charges prévisibles pour l'exercice 2019 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2019-10 du 19 mars 2019 relative au Programme d'équipement 2019 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2019-14 du 19 mars 2019 relative au Budget Primitif de l'exercice 2019 ;

Vu l'avis de la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours du 17 juin 2019 ;

Vu l'avis de la Commission des Equipements du 18 juin 2019 ;

Vu le rapport de présentation ci-après.

Le conseil d'administration du SDIS dans sa séance du 19 mars 2019 a validé le principe d'un plan pluriannuel d'équipement pour l'acquisition des véhicules d'incendie et de secours et l'ouverture d'une autorisation de programme ad hoc, à raison de 1 800 000 € de crédits de paiement annuel pendant 3 ans. Ce plan vise à la fois à couvrir les besoins de renouvellement du parc engins et à le faire évoluer pour mieux couvrir les risques du département.

Il doit entre autres permettre une meilleure couverture des risques émergents notamment les risques feux de forêt et inondations, s'adapter aux évolutions attendues dans le domaine du secours d'urgence aux personnes et de la chaîne de commandement et améliorer les capacités de ressources en eau et émulseur.

Pour atteindre ces objectifs, il est proposé d'adopter les onze principes suivants :

- **1/ Doter l'ensemble des centres d'incendie et de secours d'un moyen incendie hors route (PTAC \geq 7,5 tonnes)** de manière à améliorer les capacités d'intervention du SDIS en matière de feux de forêt, d'inondations, d'accessibilité hors route et sur neige ;
- **2/ Améliorer la couverture du risque feu de forêt** avec l'augmentation du parc ;
- **3/ Réorganiser la couverture des besoins en eau** sur intervention en se dotant de CCFS* et en intégrant les CCFM* comme moyen de renfort en eau ;
- **4/ Partager plus efficacement la charge opérationnelle** ;
- **5/ Améliorer la couverture du risque industriel et du risque feu autoroutier** ;
- **6/ Préserver le volontariat en améliorant nos capacités opérationnelles** (généralisation de l'utilisation du mouillant moussant, ...) ;
- **7/ Doter l'ensemble des centres d'un véhicule léger (VLC*, VLHR*, VLTU*, VLTUHR*, VTU*, VTUHR*)** pour permettre d'assurer l'engagement de la chaîne de commandement, de la chaîne médicale et de réaliser les missions fonctionnelles ;
- **8/ Poursuivre la politique d'achat d'engins polyvalents** pour optimiser les capacités opérationnelles, l'investissement et la maintenance. Les FPTSR*, CCRL* ou CCFS* sont une illustration de cette recherche de polyvalence ;
- **9/ Adapter les moyens de commandement** pour faciliter l'évolution en cours de la chaîne de commandement ;
- **10/ Renforcer la sécurité**, le confort et l'ergonomie des engins pour s'inscrire dans la politique générale du SDIS en matière de santé qualité de vie en service ;
- **11/ Améliorer les capacités de production de mousse et généraliser l'utilisation de mouillant moussant.**

La mise en œuvre de ces principes impose de faire évoluer le parc engins du SDIS. Cette évolution vers un parc souhaitable ne pourra s'envisager que sur le long terme et la mise en œuvre de plusieurs plans d'équipement. Le parc souhaitable et le parc à l'issue de l'exécution de ce premier plan pluriannuel d'équipement sont annexés au présent rapport.

Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et :

- de valider les principes permettant un renouvellement et une évolution du parc qui seront atteints à l'issue de plusieurs plans pluriannuels d'équipement,
- de valider le souhaitable du parc,
- de valider le prévisionnel du parc en 2021,
- de valider le programme d'acquisition 2019 – 2020 – 2021.

DECISION N° C 2019-19 DU 26 JUIN 2019

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, valide:

- les principes permettant un renouvellement et une évolution du parc qui seront atteints à l'issue de plusieurs plans pluriannuels d'équipement,
- le souhaitable du parc,
- le prévisionnel du parc en 2021,
- le programme d'acquisition 2019 – 2020 – 2021.

Les annexes sont jointes à la présente délibération.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
en Préfecture le 8 JUIL. 2019
Affiché le 8 JUIL. 2019
Publié au RAA du 2^{er} trimestre 2019

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,



Clément PERNOT